



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT Haute-Saône
ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 16 OCTOBRE 2023

Tarifcation des accueils de loisirs pour les familles dont les enfants sont scolarisés en ULIS

<p>DÉLIBÉRATION N° 2023-120</p> <p>En exercice : 38 Titulaires présents : 30 Pouvoirs : 5 Excusé : 1 Absents : 2 Nombre de votants : 35</p>	<p>Le seize octobre de l'année deux mille vingt-trois à 19H00 à Raddon-et-Chapendu, salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.</p> <p>Le Conseil Communautaire nomme Catherine SALFRANC secrétaire de séance.</p>
---	--

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	E		Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX		
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH	POUV	Frédéric BURGHARD	Philippe GÉRARD	POUV	Bernard GIRE	Sébastien RICHARDOT	A	
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE			Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	A		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER	POUV	Jacques DESHAYES	Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE	POUV	Martine BAVARD	Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par / RETARD = Retard

Exposé:

Par délibération en date du 26 juin 2023 (2023-0.90), la politique tarifaire des accueils de loisirs défini l'application aux familles résidant hors de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil d'une majoration de 20%.

Les familles dont les enfants sont scolarisés en ULIS (Unité Localisé pour l'Inclusion Scolaire) à Luxeuil ne choisissent pas le lieu de scolarisation. Pour l'année scolaire 2023-2024, deux familles pour lesquelles l'Education nationale a acté la scolarisation sur Luxeuil, résidentes Hors CCPLx, sont concernées par une facturation Hors CCPLx d'un montant de 20% soit un montant.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 070-247000755-20231016-D2023_120-DE

Berger
Levrault

Objet	Tarification des accueils de loisirs pour les familles dont les enfants sont scolarisés en ULIS	Délibération n°2023	120
		Page 2 sur 2	

Décision

Considérant l'absence de choix pour les familles,

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité**, le conseil communautaire :

- Décide d'appliquer pour les enfants non-résidents CCPLx scolarisés en Unité Localisé pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) sur le tarif Résident CCPLx ;

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES